

**COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du lundi 02 septembre 2024**

**Date de convocation : 26 août 2024.**

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 02 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Grivesnes, s'est réuni sous la Présidence de **Madame Anne-Marie PREVOST**.

**Présents** : Madame Margherita COCHARD 3<sup>ème</sup> Adjoint, Messieurs, Kevin DEWULF, Dominique DUMORTIER 2<sup>ème</sup> Adjoint, Francis LEROUX, Frédéric PILLOT, Nicolas VION 1er Adjoint.

**Absents excusés** : Messieurs Jérémy LEROUX, Roger BONNENFANT

**Secrétaire de séance** : Monsieur Nicolas VION.

**66/2024 Objet de la délibération : projet d'ombrières agrivoltaïques.**

Les conditions de quorum étant réunies, Madame le Maire ouvre la séance.

Préalablement, Madame le Maire rappelle que tout membre du Conseil Municipal dont la famille, les proches ou lui-même ayant un intérêt direct ou indirect, de quelque nature que ce soit, à la réalisation du projet d'ombrières agrivoltaïques aujourd'hui considéré, est susceptible, d'une part, d'être regardé comme un conseiller intéressé au sens de l'article L.2131-11 du CGCT et, d'autre part, d'être poursuivi pour prise illégale d'intérêt, dès lors qu'il assiste à la séance du Conseil municipal, qu'il participe au vote de la délibération ou qu'il se manifeste en sa qualité d' élu en faveur dudit projet.

Par conséquent, Madame le Maire invite ceux des membres du Conseil Municipal qui ont ou auront, directement ou indirectement, un intérêt quelconque dans la réalisation de ce projet, à quitter la séance, préalablement aux débats, à ne pas prendre part au vote.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

**Considérant** le projet d'implantation d'ombrières agrivoltaïques présenté par la société TSE située 55 allée Pierre Ziller à VALBONNE (06650).

**Considérant** que ce projet vise à édifier des ombrières agrivoltaïques composées de structures porteuses (poteaux et traverses notamment), de panneaux solaires installés sur un système de tracker et de leurs accessoires électriques (câblage, connecteurs, onduleurs, transformateurs et armoires électriques, pour les principaux) au sein de volumes localisés au-dessus des terrains agricoles sis la parcelle ZK 20 située à GRIVESNES, accueillant actuellement des cultures.

**Considérant** qu'une telle installation innovante, dotée d'un dispositif de pilotage permettant de s'adapter au cycle cultural, a été spécifiquement conçue pour participer au développement d'une activité agricole existante, en vue de protéger les cultures des aléas climatiques et de répondre à leurs besoins agro-climatiques.

**Considérant** que la société TSE projette la réalisation des études nécessaires à la poursuite du développement d'un tel projet sur le territoire.

Considérant que ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique nationale de développement de

l'énergie photovoltaïque ainsi que dans le cadre des objectifs qu'entend poursuivre la Commune dans le domaine de la préservation et du développement de l'agriculture et présente ainsi un intérêt local.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :**

- Acte l'intérêt d'un tel projet pour la Commune.

**67/2024 Objet de la délibération** : remboursement des salaires des agents de la cantine par le RPI 2 et 4.

Madame le Maire informe les conseillers qu'il est nécessaire de réclamer au RPI 2 et 4 les salaires des agents contractuels de la cantine pour la période de juin 2024 à août 2024

<b>Salaire brut et charges patronales</b>	<b>AMRANE Mounira</b>	<b>DEVILLERS Emilie</b>	<b>HENRIONNET Christelle</b>	<b>JACOBS Marie</b>	<b><i>CUMUL</i></b>
JUIN	430	688,08	679,96	1030,53	
JUILLET	573,56	688,08	620,78	1005,54	
AOUT	559,01	688,08	620,78	997,23	
<b>TOTAL</b>	<b>1562,67</b>	<b>2064,24</b>	<b>1921,52</b>	<b>3033,3</b>	<b>8581,63</b>

Montant TOTAL= 8581,63 somme qui sera réclamée au RPI 2 et 4.

**Après délibération , les conseillers acceptent la proposition de Madame le Maire.  
Un mandat sera émis pour le compte du RPI 2 et 4.**

**La séance est levée à 20h30**

**Le secrétaire de séance**

**Madame Anne-Marie PREVOST**

**Monsieur Nicolas VION**

**Maire de Grivesnes**

**1er adjoint**

